



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assurances complémentaires

Question écrite n° 85211

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la constitution des dossiers de l'aide à la complémentaire santé. Chaque année, de nombreux bénéficiaires de cette allocation, dont la situation est pourtant figée, sont contraints de fournir un nouveau dossier composé de 24 documents. Il lui demande de bien vouloir lui justifier la pertinence d'une telle procédure et si elle compte la réviser pour éviter ces formalités administratives inutiles pour de nombreuses personnes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85211

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5325

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)